



L'ÉTUDE DE ZONE VALLÉE DE SEINE

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE DE ZONE ?

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP, 2010) définit une «zone» comme «un espace solidaire, sur les plans économique, physique et populationnel, où s'est déroulé ou est envisagé un ensemble d'activités économiques (industries, transports de personnes ou de marchandises, agriculture...), contribuant de manière significative à l'émission dans les milieux, d'agents à potentiel nocif pouvant, seul ou par leur combinaison, affecter la santé à court ou long terme, compte-tenu des conditions d'occupation de l'espace par diverses populations». Le rapport du HCSP identifie 4 objectifs généraux pour les études de zone :

- l'amélioration des connaissances en matière d'exposition et de risques dans la zone étudiée,
- l'aide à la décision, qui place l'étude dans sa dimension politique,
- l'implication des acteurs concernés pour favoriser le bénéfice collectif de la conduite d'une étude,
- la communication entre les acteurs directement concernés et à destination de l'ensemble de la population.

Une étude de zone, telle que développée dans le guide de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS, 2011), est une démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux d'une part, et des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations d'autre part.

Elle est conduite sur un territoire appelé «zone» afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, pour prendre en charge et maîtriser ces risques ou impacts. Les enjeux inclus dans une étude de zone sont essentiellement liés à l'environnement et aux populations. L'étude de zone peut constituer l'un des éléments d'une analyse plus globale, qui prend en compte d'autres composantes du territoire étudié : économiques, sociales, sanitaires, ...



Le guide INERIS a été rédigé dans le cadre du programme «Étude des impacts liés aux activités industrielles». Il a bénéficié des discussions au sein d'un groupe de travail sur le cadrage des bonnes pratiques des études sanitaires de zone et des contributions de ses membres¹. Les réflexions ont également été enrichies par les expériences et savoirs-faire de l'InVS² et des bureaux

d'études BURGEAP et CAREPS. La méthodologie globale de l'étude de zone s'appuie sur la circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués visant à évaluer la compatibilité des milieux (air, eaux, sol, ...) avec les usages qui en sont faits dans la zone.

LES ENJEUX D'UNE ÉTUDE DE ZONE

L'état de l'environnement est rarement homogène sur l'ensemble d'un territoire et les individus sont donc souvent exposés à des risques différents. Les zones où se concentre une surexposition à des facteurs environnementaux doivent être identifiées afin de mieux cibler les actions des pouvoirs publics. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'un des objectifs du deuxième Plan national santé environnement (PNSE2). L'action 32 du PNSE2 prévoit d'« identifier (...) les principales zones susceptibles de présenter une surexposition de la population et réduire les niveaux de contamination, assurer leur surveillance environnementale, ... ». L'étude de zone est un des outils permettant de répondre à cet objectif. Il s'agit d'un instrument d'appui à la gestion, utile pour engager une concertation entre les différents acteurs de la zone : administrations, collectivités, opérateurs privés et populations, ...

¹ - ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ARS Agence régionale de santé, DG S Direction générale de la santé, DREAL Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, MEDDE Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, SPI Val de Seine, SPPPI Côte d'Opale

² - Institut de veille sanitaire

Le guide INERIS présente pour l'étude de zone une démarche intégrée qui aboutit à l'analyse de l'état de l'environnement et/ou à la caractérisation des risques sanitaires. Elle s'appuie sur les méthodes existantes d'Interprétation de l'état des milieux (IEM) et d'Évaluation des risques sanitaires (ERS) présentés dans les guides spécifiques du Ministère en charge de l'environnement (2007), de l'InVS (2000) et de l'INERIS (2003).

L'ÉTUDE DE ZONE EN VALLÉE DE SEINE

L'étude de zone en Vallée de Seine est née d'un constat formulé par certaines collectivités du territoire en 2007 qui soulignaient que le suivi individuel des sites et des installations classées par les services de l'État était primordial mais ils s'interrogeaient sur le fait que chaque site était suivi indépendamment les uns des autres. Les études d'impact menées dans le cadre de la réglementation installations classées ne prenaient pas en compte les effets cumulés sur une zone concernée. De ce fait, lors du 5ème Conseil d'Orientation du SPI Vallée de Seine du 22 novembre 2007, les membres ont validé la réalisation d'une étude de zone en Vallée de Seine, l'objectif étant de disposer d'un outil permettant d'étudier les effets des cumulations des pollutions.

Le SPI Vallée de Seine s'est donc approprié courant 2008 la méthodologie de l'étude de zone en participant notamment aux groupes de discussion pour l'élaboration du guide méthodologique. L'étude de zone a été lancée lors du comité de pilotage du 24 juin 2010 au cours duquel les membres du comité de pilotage ont validé les limites de l'étude de zone. Ils ont également décidé que les ondes électromagnétiques et les aérodromes ne seraient pas pris en compte, de même pour les émissions produites en dehors du territoire d'étude et transportées sur la zone d'étude (par le vent par exemple).

Cette étude de zone est portée par le SPI Vallée de Seine, avec l'appui de la DRIEE (SPRN³ et l'unité territoriale du 78). C'est une démarche collective qui implique entre autre administrations, opérateurs publics ou privés, élus et membres de collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires.

La gouvernance de l'étude est assurée par :

- le comité de pilotage (COPIL). Sa mission est de valider les grandes orientations stratégiques et le passage d'une phase de l'étude à une autre. Ce comité est ouvert à tous les membres du SPI (industriels, collectivités, associations de protection de l'environnement, experts, administrations) et plus largement aux personnes intéressées par le sujet. En général, deux COPILS sont organisés par an.
- le comité technique (COTECH), plus restreint (DRIEE/UT78 et SPRN, SPI VdS, INERIS, ARS, CIRE⁴, EHESP⁵, Airbus Les

Mureaux). Il assure le travail réalisé par le bureau d'études et propose les grandes orientations. De plus l'EHESP est caution scientifique de l'étude de zone, après que l'INERIS l'ait été.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE

L'étude de zone en Vallée de Seine se compose de quatre phases (schéma ci-contre) :

■ Phase n°1 : état des lieux

L'objectif de cette étape est d'assembler le maximum de connaissances les plus précises et les plus pertinentes sur la zone d'étude.



Définition de la zone d'étude

À ce stade, on définit la zone sur laquelle l'étude va porter. Ce périmètre, validé en COPIL, est appelé « zone d'étude ». Elle est définie en fonction des caractéristiques locales, du contexte, des enjeux humains et environnementaux sur le territoire. Les contours de la zone se caractérisent par la proximité de sources de pollution variées et d'enjeux potentiellement exposés.

À ce stade, le bureau d'études définit également les polluants traceurs de risque qui seront observés et analysés. En fonction des avancées de l'étude, le périmètre et les traceurs pourront être amenés à évoluer.

Le périmètre de l'étude de zone Vallée de Seine comprenait initialement 26 communes allant de Mantes-la-Jolie aux Mureaux. Il a ensuite été élargi afin d'englober les communes de Rosny-sur-Seine et de Verneuil-sur-Seine du fait du contexte local. La zone d'étude comptabilise ainsi 28 communes⁶, soit une population de 200 000 habitants. Ce périmètre d'une surface de 32,8 kms de long sur 13,3 kms de large, représente un territoire vaste et contrasté : présence d'un réseau routier important dont l'A13, forte densité industrielle (90 installations soumises à autorisation - fabrication automobile, centrale

³ - SPRN : Service prévention des risques et des nuisances à la DRIEE

⁴ - CIRE : Cellule interrégionale d'épidémiologie

⁵ - EHESP : École des hautes études en santé publique

⁶ - Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Chapet, Ecquevilly, Épône, La Falaise, Flins-sur-Seine, Gargenville, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Issou, Juziers, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Les Mureaux, Nézel, Porcheville, Rosny-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine

thermique, chimie, cimenterie, ... - et 140 déclarées), urbanisation dense, présence d'espaces agricoles et ruraux, zones urbaines sensibles (ZUS), champ captant⁷ à Aubergenville, zone de baignade à Verneuil-sur-Seine, zones de biodiversités riches et variées.

Une fois le périmètre de l'étude validé, on définit son état des lieux à partir de données recueillies sur le terrain d'une part, et de données modélisées d'autre part. Les données collectées permettent d'avoir une description de la zone : populations et zones sensibles, milieux vulnérables, sources de polluants et de nuisances, polluants traçeurs du risque.

Le recueil de données terrain

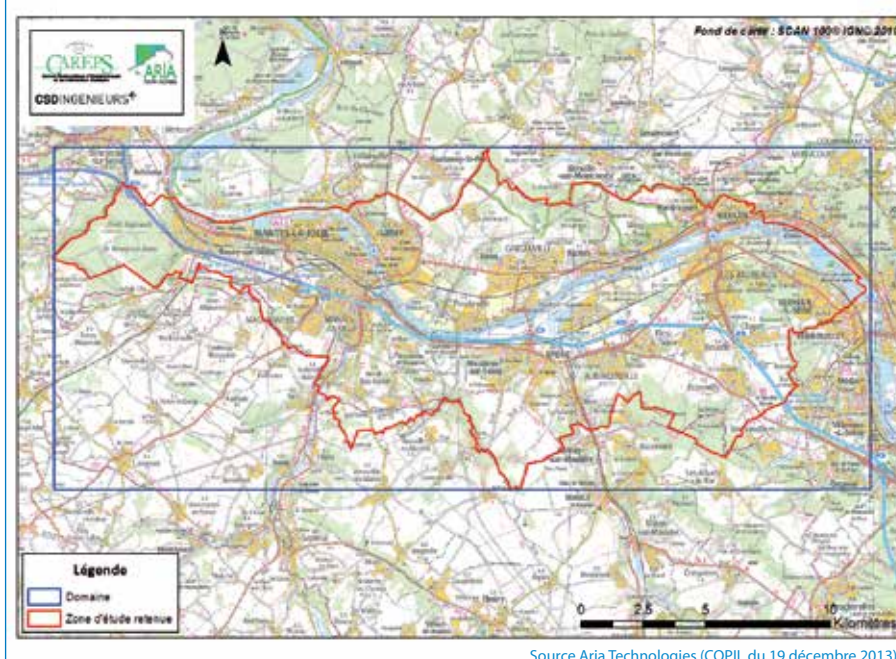
Concernant l'étude Vallée de Seine, ces données ont été collectées à partir des :

- données existantes dans la littérature (étude Airparif, ...),
- plaintes (fichiers de la préfecture et des mairies),
- données de l'ARS,
- connaissances des sites industriels (Seveso, ICPE, ...) de la DRIEE : identification des sources émettrices
- connaissances du territoire du SPI Vallée de Seine (demandes d'informations, réunions régulières avec les associations de protection de l'environnement, connaissances des problématiques passées et actuelles du territoire),
- connaissances des 28 mairies sur la présence de puits (obligation de déclaration des particuliers),
- fiches relatives aux sites et sols pollués BASOL et BASIAS.

Les modélisations des données

Les modélisations ne se substituent pas aux mesures dans l'environnement recueillies sur le terrain, elles les complètent. Elles apportent les premiers éléments qui permettent la hiérarchisation des sources, polluants et milieux pertinents en vue d'évaluer l'exposition des populations.

ZONE D'ÉTUDE DE L'ÉTUDE DE ZONE EN VALLÉE DE SEINE

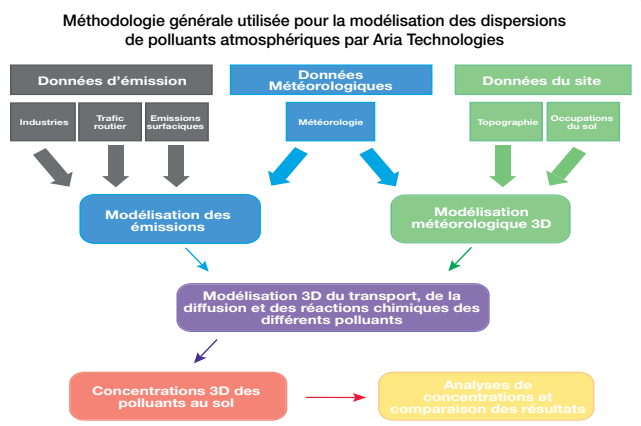


Elles permettent également d'affiner le contour de la zone d'étude et de choisir l'emplacement des points de prélèvements pour les campagnes de mesures à prévoir ultérieurement.

Sur l'étude de zone en Vallée de Seine, les modélisations ont été effectuées entre autre sur la dispersion atmosphérique des polluants sur la zone d'étude durant l'année 2010. Celle-ci nécessite de disposer d'une description de la source (superficie, situation, hauteur, température, débit d'émission des polluants), des caractéristiques météorologiques de la région (rose des vents, stabilité atmosphérique), de la géographie (relief du site, obstacles physiques) et des phénomènes physico-chimiques intervenant dans la transformation des polluants. Il est alors possible d'estimer les concentrations en polluants de l'atmosphère dans différentes mailles quadrillant la zone d'étude. Un coefficient d'exposition prenant en compte le temps moyen passé dans les différentes mailles est affecté.

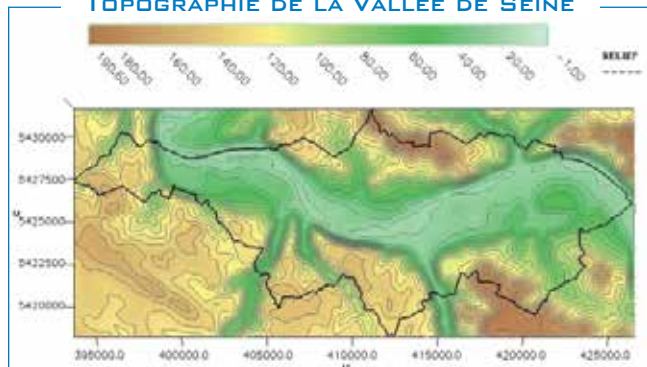
QU'EST-CE QUE LES MODÉLISATIONS DE DONNÉES ?

La pollution atmosphérique est un phénomène très complexe compte tenu de la diversité des polluants susceptibles d'être présents dans l'atmosphère. Les niveaux de pollution au sol dépendent de la nature et des conditions de rejets polluants ainsi que des conditions atmosphériques qui déterminent le transport, la diffusion et les retombées de ces mêmes polluants. Toute modélisation de la dispersion de polluants dans l'atmosphère nécessite donc la prise en compte, outre les informations de localisation et de nature des sources d'émissions de replacer les sources dans leur environnement naturel.

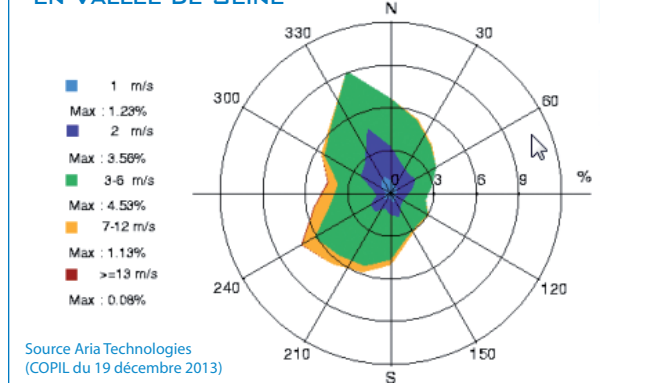


⁷ - Un champ captant est une zone englobant un ou plusieurs ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe phréatique destinée à la consommation humaine

TOPOGRAPHIE DE LA VALLÉE DE SEINE



ROSE DES VENTS SUR L'ANNÉE 2010 EN VALLÉE DE SEINE



Source Aria Technologies
(COPII du 19 décembre 2013)

Dans le cadre de l'étude de zone en Vallée de Seine, le bureau d'études Aria Technologies a établi sur le domaine d'étude (liseré bleu sur la carte de la page précédente) des mailles de 100 mètres sur 100 mètres, soit une grille de 329 points par 134 points. La topographie et l'occupation des sols ont été prises en compte dans les simulations.

Le bureau d'études a également pris en compte les données météorologiques de l'année 2010 :

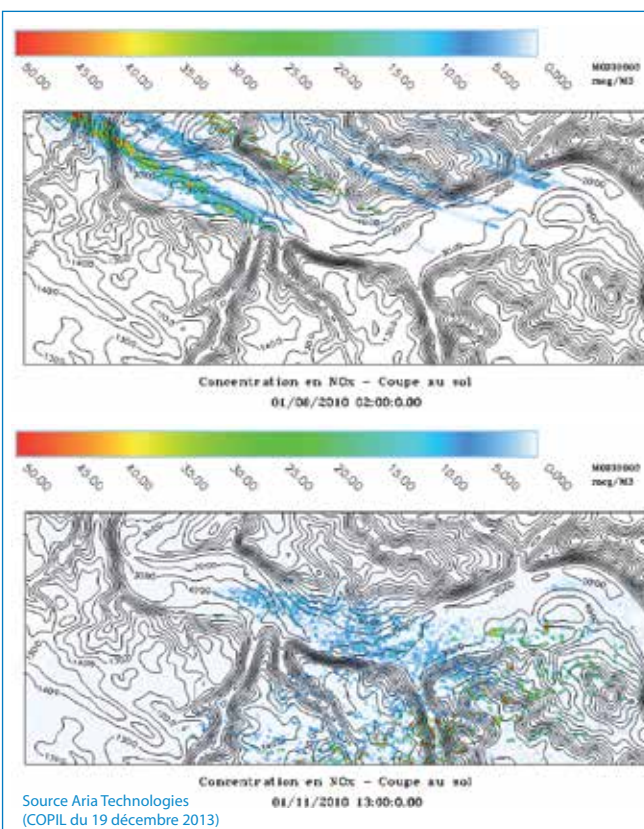
- station Météo-France de Magnanville pour les mesures de vent (vitesse et direction), température, pluie,
- station Météo-France de Trappes pour les observations de nébulosité (station la plus proche mesurant ce paramètre qui permet d'estimer la stabilité atmosphérique),
- données horaires sur l'année 2010 soit 8760 situations météo modélisées.

En parallèle aux modélisations, Aria Technologies a mesuré des données d'émissions sur la zone d'étude en 2010 :

- sources industrielles :
 - cheminées prises individuellement dans le modèle. Dans le cas où aucune donnée n'était disponible sur les caractéristiques des cheminées, les valeurs ont été prises par défaut.
 - émissions continues sur l'année, excepté pour la centrale thermique EDF Porcheville (données disponibles heure par heure),
- trafics routier, ferroviaire et fluvial
- secteurs résidentiel, tertiaire et agricole
- sources naturelles (zones forestières).

Par cette méthode, Aria Technologies a obtenu des cartes de modélisations pour chacune des 27 substances étudiées pour le milieu « air »⁸ : ce sont les traceurs de risque, déterminés au préalable et validés en COPII. Ces cartes étant dynamiques, elles permettent de voir l'évolution des émissions jour par jour et heure par heure.

Voici à titre d'exemple, l'extraction de deux cartes issues des résultats de la modélisation à deux dates différentes en 2010 : évolution en NOx heure par heure (sources industrielles).

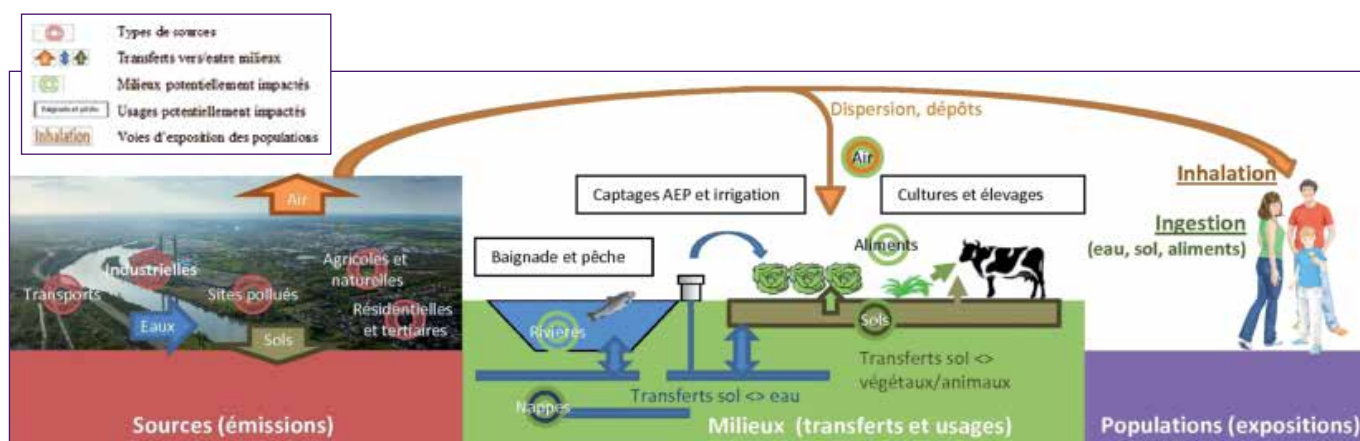


Source Aria Technologies
(COPII du 19 décembre 2013)

Plusieurs types de données ont ainsi pu être cartographiées par le bureau d'études : les concentrations moyennes annuelles des différentes émissions étudiées (cartographies des secteurs agricole, industriel, résidentiel et tertiaire, des trafics routier, ferroviaire, fluvial, puis toutes sources confondues). Sur le même principe, Aria Technologies a pu cartographier les dépôts au sol (dépôts secs et dépôts humides). Ces résultats ont été présentés et validés lors du COPII du 19 décembre 2013. Ils sont disponibles sur le site Internet du SPI Vallée de Seine www.spi-vds.org ou sur demande.

Il est à noter que des points d'intérêts sur la zone d'étude ont été déterminés, pour lesquels les résultats de la modélisation seront précisés. Il peut s'agir d'établissements scolaires, crèches, jardins familiaux, zones de baignade, points de mesures de l'étude Airparif, points de captage d'eau potable, puits privés.

⁸ - Dioxyde de soufre (SO₂), Dioxyde d'azote (NO₂), Acide chlorhydrique (HCL), Ammoniac, PM₁₀, PM_{2,5}, Dioxines, Furannes, Métaux (Antimoine, Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Cobalt, Cuivre, Manganèse, Nickel, Plomb, Sélénium, Vanadium), Mercure, COVNM composés organiques volatils non méthaniques (1,3 Butadiène, Acroléine, Benzène, Formaldéhyde), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Naphtalène.



L'établissement du schéma conceptuel d'exposition

Le schéma conceptuel d'exposition représente les liens entre sources, milieux et populations. Il se construit après identification des voies de transferts, des usages des différents milieux et des points d'exposition. Son objectif est de préciser les relations entre :

- les sources de pollutions, actuelles et historiques,
- les différents milieux et vecteurs de transfert,
- les populations et usages impactés (populations riveraines/modes de vie, milieux d'exposition, ressources naturelles).

Lors du COPIL du 4 juillet 2014, l'INERIS a présenté les cartes de modélisations et le schéma conceptuel d'expositions (construit à partir des données disponibles dans l'état des lieux) qui ont été validés par les membres. Ils ont également acté qu'il était nécessaire de réaliser des mesures complémentaires sur les matrices air, dépôts, sols, nappe et végétaux.

■ Phase n°2 : campagne de mesures complémentaires

Cette étape a comme objectifs d'affiner les connaissances sur la zone d'étude mais également de valider les connaissances théoriques issus de l'état des lieux. L'idée est de compléter des données manquantes et de vérifier des points pour lesquels ils pourraient y avoir des doutes (données non cohérentes, émissions mal renseignées sur Gerep (Déclaration annuelle des rejets), ...). Ces mesures permettront ainsi d'apporter une connaissance plus complète de l'état de l'environnement pour réaliser l'interprétation des milieux.

polluants ainsi que la présence de populations et d'usages des milieux. L'INERIS est donc parti de la carte finale de la phase n°1 d'état des lieux, qui synthétise les expositions cumulées (risque sanitaire exclus). Celle-ci permet de visualiser les secteurs qui cumulent la présence potentielle de plusieurs substances issues de plusieurs sources de type « atmosphérique » (air-dépôts) ou de type « sol pollué » (sol-nappe).

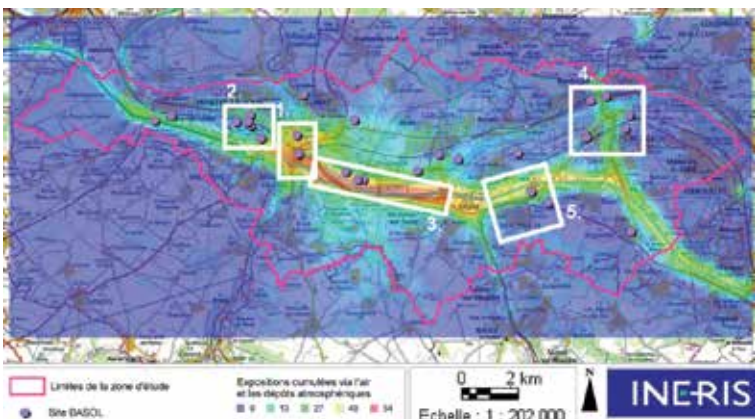
Pour construire ces cartes, des indicateurs d'expositions cumulées via les matrices air et dépôts ont été calculés et projetés à l'aide d'un Système d'information géographique (SIG). Ces indicateurs, qui n'intègrent pas la notion de risque lié à la toxicité des substances, ont été présentés et validés en COTECH et en COPIL. La carte globale indique également les sites BASOL, qui peuvent impacter les milieux sols et eaux souterraines.

À partir de la carte globale qualitative des expositions cumulées (carte finale de la phase n°1), cinq sous-zones d'investigations complémentaires ont été définies, présentées et validées lors du COPIL du 4 juillet 2014. Elles sont symbolisées par les encadrés sur la carte ci-contre.

La mise sur le marché du cahier des charges relatif à la suite de l'étude de zone en Vallée de Seine est effective depuis le 13 mars 2015, la date de remise des offres est fixée au 17 avril 2015 à 11h30. Cet appel d'offre comprend une première prestation à savoir la campagne de mesures complémentaires dans les cinq sous-zones définies. L'ensemble des informations qui seront recueillies seront exploitées pour la suite de l'étude de zone afin d'évaluer la qualité des milieux et leur compatibilité avec les usages (Interprétation de l'état des milieux) et pour éventuellement évaluer les expositions et les risques sanitaires.

■ Phase n°3 : interprétation de l'état des milieux (IEM)

La troisième phase consiste en l'interprétation de l'état des milieux. Elle constitue la deuxième prestation de l'appel d'offre en cours cité ci-dessus (date de remise des offres fixée au 17 avril 2015 à 11h30). Une fois la cartographie de l'état de l'environnement et la cartographie des populations et des zones sensibles établies, il s'agira de superposer les deux pour identifier les zones à fort enjeu. Dans un premier temps, les usages seront identifiés afin de vérifier qu'ils soient acceptables au regard de l'état du milieu (valeurs eau potable, valeurs dans les chaînes alimentaires, valeurs de la qualité de l'air). Des actions seront proposées et hiérarchisées selon les secteurs d'investigation.



L'identification des sous-zones et leur priorisation doivent prendre en compte à la fois la présence potentielle de

Pour d'autres secteurs, à priori acceptables, il sera nécessaire de prévoir des mesures de surveillance, voire des mesures de prévention si un risque de dégradation de l'état de l'environnement a été identifié. Dans le cas où un secteur s'avère incompatible avec les usages constatés au regard de l'état de l'environnement, des actions curatives devront être proposées puis mises en place.

■ Phase n°4 : évaluation des risques sanitaires (ERS)

La quatrième phase, qui est facultative, consiste en une évaluation des risques sanitaires qui pourrait être engagée pour approfondir une problématique qui aurait été mise en exergue par les trois premières phases de la démarche. Elle peut être polarisée soit sur un secteur, soit sur un polluant donné, et permettrait de déterminer quelles sont

les sources les plus prégnantes sur un problème détecté dans l'environnement.

Dans une étude de zone, la caractérisation des expositions et des risques sanitaires apporte les éléments pertinents pour :

- identifier les substances auxquelles les populations peuvent être exposées à des niveaux préoccupants pour leur santé,
- identifier et hiérarchiser les voies d'exposition et les populations concernées,
- comparer et hiérarchiser les contributions respectives aux risques des sources, polluants et/ou milieux de transfert ciblés.

L'aboutissement d'une étude de zone ne se limite pas à un rapport sur l'analyse de l'état de l'environnement et l'évaluation des risques liés aux activités identifiées. Il doit se décliner en propositions de mesures concrètes de prévention et de gestion afin de maintenir ou retrouver une situation satisfaisante. Ces mesures doivent aussi assurer la protection et le suivi des populations éventuellement concernées: réduction des émissions, surveillance environnementale, restrictions d'usage, prise en charge sanitaire, etc.

UNE APPROCHE COMPLEMENTAIRE : L'ETUDE SUR LES PERCEPTIONS DES RIVERAINS

Comme vu précédemment, l'Étude de Zone (EZ) doit permettre à terme de vérifier si l'état des milieux est compatible avec leurs usages, puis de formuler des recommandations pour rétablir, si nécessaire, cette compatibilité.

Elle ne permettra cependant pas de caractériser l'ensemble des nuisances potentiellement associées à l'environnement industriel, urbain et rural comme les odeurs, les bruits, l'impact visuel des fumées, des retombées...

Or ces nuisances peuvent être à l'origine d'une altération de la santé et du bien être physique, mental et social.

C'est pourquoi, en complément de l'EZ engagée en Vallée de Seine, l'ARS¹ Île-de-France a souhaité mettre en place, avec l'appui méthodologique de la Cire IDF-CA², une étude pour évaluer les perceptions qu'ont les riverains de la Vallée de Seine sur leur environnement, leur qualité de vie et leur santé.

Cette étude, appelée « étude perception », est une étude novatrice qui tente de dépasser les limites méthodologiques des approches épidémiologiques à l'échelle locale (manque de puissance statistique).

À l'instar de l'étude de zone, cette démarche s'inscrit

également dans les travaux du groupe de travail sur le thème « Démocratie sanitaire » du Plan Régional Santé Environnement (PRSE2), auquel le SPI Vallée de Seine collabore. Elle bénéficie en outre d'un soutien financier de la DRIEE.

Une étude en deux étapes

L'étude perception a pour objectif de compléter le diagnostic environnemental élaboré dans le cadre de l'EZ par une cartographie du « vécu » des riverains par rapport à leur environnement et leur cadre de vie. Ce faisant, elle permettra peut-être de pointer des nuisances mal évaluées par l'EZ, pour lesquelles des actions spécifiques pourraient être engagées.

Pour y parvenir, cette étude s'est déroulée en deux phases :

- une **enquête qualitative** pour comprendre le contexte, établir un questionnaire adapté au contexte local (car il n'existe pas de questionnaire standard portant sur les « pollutions perçues ») et définir des territoires contrastés sur lesquels enquêter,
- une **enquête quantitative** pour recueillir les perceptions d'un échantillon de 1500 riverains au moyen du questionnaire.

■ Une enquête qualitative dans un premier temps

Cette enquête qualitative -réalisée par TNS Sofres- s'est déroulée sur le premier semestre 2013. Ce type d'enquête cherche à capter toute la diversité des situations individuelles grâce à la sélection d'un petit échantillon de riverain de profils volontairement différents.

¹ - ARS : Agence Régionale de Santé.

² - Cire IDF-CA : Cellule interrégionale d'Epidémiologie Ile-de-France Champagne-Ardenne

Pour ce faire, 15 entretiens auprès d'acteurs locaux (élus, associatifs, industriels, journaliste...) ont été réalisés, complétés de 30 entretiens semi-directifs auprès de riverains d'âge et sexe différents, habitant sur trois secteurs sélectionnés pour leur niveau plus ou moins grand d'exposition aux nuisances et pollutions, et pour leur caractère urbain ou rural. Par ailleurs, ces populations ont été sélectionnées avec des situations individuelles différentes : en couple ou non, propriétaires / locataires, arrivés depuis longtemps ou depuis peu sur la zone, employés ou non par des entreprises locales...

Pour les acteurs locaux interrogés :

- > Le territoire est marqué par un héritage industriel qui a laissé des traces en matière d'environnement, et par une urbanisation rapide voire mal maîtrisée, ce qui a abouti à un territoire qui en certains lieux manque de cohérence d'aménagement ;
- > En ce qui concerne l'environnement en Vallée de Seine, la majorité des acteurs interrogés se sont montrés optimistes : ils estiment que la situation est en constante amélioration et que les niveaux de pollution -aujourd'hui réglementés et surveillés- ne présentent pas de réels dangers pour la santé ;
- > Selon eux, la population locale est faiblement concernée sur le sujet de l'environnement : les plaintes sont ponctuelles et éloignées des sources réelles de risques. Il existerait cependant une population silencieuse qui ne disposerait pas des ressources pour exprimer une éventuelle plainte liée à l'environnement.

Pour la majorité des 30 riverains interrogés, la pollution en Vallée de Seine n'est pas vécue comme une priorité par rapport à d'autres préoccupations (sécurité, troubles de voisinage...). D'autant que cette majorité a le sentiment d'une dynamique positive allant dans le sens d'une amélioration. De plus, les nuisances paraissent localisées et n'affectent pas l'image de la Vallée de Seine dans son ensemble. Pour cette la majorité de personnes, la situation environnementale n'est ni un sujet de préoccupation ni un sujet de mécontentement.

Certains semblent s'accommoder de problèmes dont ils relativisent la portée, car ils les jugent limités et/ou acceptables au regard des avantages de leur environnement comme le coût modéré de leur logement, la possibilité d'avoir un jardin,...

Pour une minorité en revanche, l'environnement est une vraie priorité et trois principales sources de nuisances sont citées :

- une zone industrielle du secteur qui constitue une préoccupation forte mais localisée pour les habitants vivant à proximité,
- les pollutions d'origine agricole (épandage),
- les problèmes de bruit et de pollution atmosphérique générés par l'A13.

Ces personnes vivent plus souvent que les autres à proximité immédiate des sources et expriment une gêne importante avec le sentiment d'un impact sur leur santé

et celle de leurs proches et l'impression de ne pas avoir la possibilité de mettre en place des stratégies d'évitement.

On note enfin que certains expriment un besoin d'information sur les problèmes environnementaux et sanitaires et réclament des actions des municipalités et pouvoirs publics, plus particulièrement pour la minorité vivant à proximité des sources de nuisances.

Par l'image contrastée des représentations des personnes interrogées sur leur environnement et leur cadre de vie, cette enquête a permis de construire un questionnaire adapté localement au plus près des sources possibles de nuisances pour les riverains. En particulier, une question sur les nuisances agricoles, jusqu'alors non recensées, y a été intégrée.

■ Une enquête quantitative dans un second temps

Confiée au cabinet d'études SEPIA SANTE, cette enquête concerne un échantillon plus large de 1500 riverains. Elle vise à :

- décrire les pollutions telles qu'elles sont perçues et identifier celles qui génèrent les gênes les plus fortes ;
- recueillir les attentes des riverains pour réduire ces gênes,
- décrire l'état de santé perçu par les riverains de la vallée de Seine.

Après un « test » en mars 2014 auprès d'une centaine de personnes, l'enquête a été réalisée par téléphone, sur trois semaines en octobre 2014 auprès d'environ 4 500 personnes pour parvenir à un retour de 1 500 riverains.

Une information a été réalisée par le biais d'un « flyer » distribué au préalable à la population.

Les données ainsi collectées sont actuellement en cours d'analyse. Ces résultats ont fait l'objet d'un premier retour à l'occasion du comité de pilotage de l'EZ du 2 février dernier.

Une large communication est également prévue afin de permettre l'appropriation et l'implication de tous et notamment des autorités locales compétentes à destination desquelles devrait être rédigée une synthèse d'aide à la décision qui complètera les recommandations de l'étude de zone.

Une action particulière de communication à destination des riverains sera également menée dans le cadre d'un volet spécifique.



ACTUALITES DU SPI VALLEE DE SEINE



ECOMOS 2008 : HUIT ANS D'ÉVOLUTION DES MILIEUX NATURELS EN ÎLE-DE-FRANCE

En partenariat avec Natureparif, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU IdF) vient de finaliser la deuxième édition d'Ecomos, l'outil cartographique des milieux naturels franciliens. Cette actualisation, relative

à la période 2000-2008, met en évidence une tendance générale et rapide à la banalisation des milieux de moins en moins naturels. En Île-de-France, l'affectation physique et fonctionnelle des sols, ou occupation du sol, connaît une évolution très rapide. L'IAU IdF dispose aujourd'hui d'une connaissance très poussée de ce sujet grâce aux diverses bases de données développées successivement. Au nombre de quatre, ces outils sont compatibles géométriquement et complémentaires. Également disponibles en ligne et interactifs, ils permettent de porter un regard exhaustif sur l'Île-de-France, tout en étant suffisamment précis pour être utilisés à l'échelle des territoires. Ces éléments sont consultables sur le site de l'IAU IdF : www.iau-idf.fr

Ce constat rend d'autant plus nécessaire la création d'outils d'identification des milieux « patrimoniaux » à préserver. Dans cet objectif, le Service Nature, Paysages et Ressources (SPRN) de la DRIEE Île-de-France finalise actuellement, avec l'aide du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), la publication d'un **Guide des végétations remarquables d'Île-de-France**, qui se composera d'un guide méthodologique et d'un manuel pratique. Ce guide fera l'objet d'une **présentation publique le 13 mai matin**, au Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Pour information, la demande et les documents annexés aux enquêtes publiques sont mis à la disposition du public à la mairie du siège de l'enquête. Ces éléments peuvent aussi être consultés sur demande, à l'unité territoriale des Yvelines de la DRIEE à Versailles. La communication du dossier peut également être demandée à la DRIEE (aux frais du demandeur). Des informations relatives aux enquêtes sont consultables sur le site de la Préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr ; rubriques : Publications/Enquêtes publiques/Installations classées). Enfin, les personnes qui le souhaitent peuvent être reçues par le Commissaire enquêteur ou par son suppléant lors des permanences fixées par l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.



DÉMOCRATISATION DU DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

La commission spécialisée du conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental doit, d'ici fin mai, remettre des propositions pour améliorer la transparence et l'efficacité des procédures et du droit de l'environnement. Pour alimenter les conclusions de cette commission, la Ministre de l'Ecologie a souhaité faire appel directement aux citoyens pour recueillir leurs avis, leurs expériences et leurs suggestions. A cette fin, une plateforme en ligne destinée au grand public a été inaugurée mi-mars. Elle est accessible sur le site du Ministère via le lien suivant : www.developpement-durable.gouv.fr/-Democratie-participative- Cet espace collaboratif recueillera les contributions **jusqu'au 15 mai**.



STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ : LANCEMENT DE L'APPEL À RECONNAISSANCE 2015

L'appel à reconnaissance stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2015 a été lancé le 9 février dernier lors des Assises du vivant. La SNB 2011-2020, engagement de la France à la Convention internationale sur la diversité biologique, a mis en place un cadre pour que tous les acteurs, publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités, puissent contribuer à la préservation de la biodiversité sur une base volontaire. Les acteurs ont **jusqu'au 29 mai** pour déposer leur dossier de demande de reconnaissance. Tous les secteurs de la société et de l'économie sont appelés à répondre à ce nouvel appel à projets.

Contact et informations détaillées :

snb@developpement-durable.gouv.fr

Plate-forme pour l'adhésion et le dépôt d'engagement volontaire : www.engagement-snb.developpement-durable.gouv.fr